



DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

## COMMUNE DE LE TEIL

# EXTRAIT

### du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :  
Échange de plusieurs  
parcelles quartier La  
Lombardie

L'An Deux Mille Vingt et Un, le vingt décembre dans la salle des Fêtes de la Mairie, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29  
Présents : 22  
Absents : 7

Présents : MM Bornes, Buard, Chabaud, Diatta, Gaillard, Galiana, Garreaud, Gleyze, Griffé, Heyndrickx, Jouve, Keskin, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Valla, Vallon.

Pour : 29  
Abstentions : ...  
Contre : ...

Excusé(e)s : Mme Bayle (pouvoir à M. Jouve), M. Boukal (pouvoir à Mme Diatta), M. Chezeau (pouvoir à M. Griffé), M. Dersi (pouvoir à M. Noël), Mme Faure-Pinault (pouvoir à Alain Mazeyrat), Mme Guillot (pouvoir à Mme Mazellier), Mme Tolfo (pouvoir à M. Peverelli).

Secrétaire : M. Noël

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,  
Vu le Code civil,

Vu le document d'arpentage n°2919F réalisé par Monsieur Sylvain VARENNE, géomètre expert à Le Teil, habilité à réaliser cette mission ;

Vu l'avis 2021-07319-89768 de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Loire intervenue en date du 6 décembre 2021, fixant la valeur vénale du bien à la somme 800 euros ;

Vu la demande de la commune de Le Teil d'échanger les parcelles AV 414 d'une superficie de 20 m<sup>2</sup>, contre les parcelles AV 411 et AV 413 d'une superficie de 10 m<sup>2</sup>, dans le but d'élargir la voie communale qui dessert le quartier de la Lombardie ;

Vu la demande de la commune de Le Teil d'échanger les parcelles AV 415 d'une superficie de 24 m<sup>2</sup>, contre la parcelle AV 409 d'une superficie de 5 m<sup>2</sup>, dans le but d'élargir la voie communale qui dessert le quartier de la Lombardie ;

Le Conseil Municipal,  
Après Avoir Délibéré,

**ACCEPTE** d'acquérir les parcelles cadastrées section AV 411 et AV 413, située La Lombardie, d'une superficie globale de 10 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur CROUZET Jean, au prix d'un euro TTC (1,00 €).

**ACCEPTE** d'acquérir la parcelle cadastrée section AV 409, située La Lombardie, d'une superficie globale de 5 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur et Madame AMBLARD, au prix d'un euro TTC (1,00 €).

**DÉCIDE** de céder à Monsieur CROUZET Jean la parcelle AV 414, située La Lombardie, d'une superficie globale de 20 m<sup>2</sup> appartenant à la commune de Le Teil, au prix de TROIS CENT SOIXANTE EUROS (360,00€).

**DÉCIDE** de céder à Monsieur et Madame AMBLARD la parcelle AV 415, située La Lombardie, d'une superficie globale de 24 m<sup>2</sup> appartenant à la commune de Le Teil, au prix de TROIS CENT SOIXANTE EUROS (360,00€).

**DONNE** pouvoir à Monsieur Bernard NOËL, en sa qualité de Maire Adjoint à l'Urbanisme et au Logement, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur Bernard NOËL, en sa qualité de Maire Adjoint à l'Urbanisme et au Logement, à signer les actes de transfert de propriété correspondant.

Pour extrait conforme  
Le Maire  
**Olivier PEVERELLI**

  
